



V I L L E D E
G E N È V E

Projet de budget 2007
Orientation générale
Priorités et objectifs

Maintenir la qualité de vie en ville

Mars 2006

1. DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Maîtrise des dépenses

Les objectifs du département sont des visions d'austérité car nous n'avons pas à développer encore de nouvelles prestations et que c'est faire preuve de raison que de se donner pour mission de consolider un édifice qui a grandi trop vite ces cinq dernières années.

L'objectif principal en 2007, qui correspond à l'objectif de législature du Conseil administratif, consiste à augmenter la marge d'autofinancement sur nos investissements annuels, gage de stabilisation de notre dette.

Cela signifie que nous devons réfléchir sur deux points principaux :

- 1) le montant de nos investissements (actuellement 110 millions) ;
- 2) la maîtrise du budget de fonctionnement.

Pour mémoire, nous enregistrons annuellement un déficit de financement de quelque 40 millions.

Le Conseil administratif propose donc une vision tendant à l'autofinancement notamment par une diminution des investissements à 100 millions ; il va sans dire que ce montant devra être revu si la situation économique devait s'améliorer.

Pour atteindre un équilibre budgétaire à court terme, le gel du nombre de postes est incontournable.

Dans cette optique, une externalisation de certaines tâches, au niveau de la voirie, de la gérance immobilière, des impressions ou autres domaines sans aspect intimement lié à la fonction publique, pourrait être une piste à étudier.

C'est dans cette même logique que doit se traiter la réponse à donner à l'Etat dans le cadre des transferts de charges et de compétences qu'il entend faire supporter aux communes.

Dans l'attente de l'aboutissement de ces discussions, le développement de nouvelles places de crèches sera quelque peu ralenti, l'augmentation de l'offre devant passer par un assouplissement des normes d'encadrement et de construction.

Enfin, en relation avec les remarques relatives aux investissements, il est imaginable que certains actifs de la Ville soient vendus pour, suivant les cas :

- 1) diminuer la dette ;
- 2) limiter les coûts d'entretien ;
- 3) recentrer les possessions foncières sur des lieux ou des domaines d'activité essentiels.

Nous pourrions ainsi envisager la vente de certains actifs immobiliers, par exemple une parcelle de terrain à Arzier (valeur estimée environ 4 millions).

2. DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE

Qualité de vie et nouveaux logements

La qualité de vie dans les quartiers passe par un changement des mentalités et des comportements. En particulier, la modération du trafic des véhicules motorisés individuels, le recours accru de chacune et de chacun à la marche à pied, au vélo et aux transports publics sont indispensables à assurer sur les espaces publics des rapports sereins et humains en réduisant le stress, le bruit et la pollution de l'air.

La crise du logement, de manière aiguë, est maintenant de retour depuis quatre ans en tout cas. Certes, le périmètre de la Ville de Genève est déjà très construit et la densité des bâtiments, des habitants et des places de travail y est nettement plus élevée que dans les autres villes de Suisse. Toutefois, dans certains secteurs (zones de développement) et sur certaines parcelles, des possibilités de construction de logements existent et doivent être exploitées en donnant la priorité à la construction de logements sociaux. La Ville de Genève doit donc intensifier ses efforts afin de faciliter la création de nouveaux logements en collaboration avec le canton.

En particulier, la politique d'acquisition foncière (dans des secteurs prioritaires) doit être poursuivie avec détermination. Les projets de construction de logements sociaux sur des parcelles en mains de la Ville doivent être élaborés avec diligence, mais avec un grand souci de qualité, en étant conscient qu'une longue période est inévitable entre la décision de construire et la réalisation des bâtiments.

En collaboration avec les services de l'Etat, le département souhaite améliorer la qualité de l'air. Différentes actions doivent être mises en oeuvre visant à l'assainissement de l'air et à la diminution des énergies non renouvelables dans les bâtiments et en matière de mobilité. Il s'agit de développer des projets d'assainissement localisés dans les quartiers où les valeurs limites d'immissions fixées par l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air ne sont pas respectées.

En collaboration avec les services de l'Etat, le département souhaite notamment jeter les bases d'une politique permettant de mieux gérer les parkings sur les parcelles privées, qui attirent de manière tout à fait excessive en ville le trafic automobile pendulaire.

La sécurité des personnes, la préservation de leur santé et de leur intégrité physique doivent rester des objectifs essentiels dans tous les domaines d'activité du département. En particulier, dans une situation budgétaire qui impose des choix, les rénovations de bâtiments locatifs doivent en priorité porter sur les problèmes de salubrité et de sécurité (notamment en relation avec les risques d'incendie). Tant sur le domaine public que dans les bâtiments, une priorité doit être donnée à des mesures de protection des personnes les plus exposées aux risques : les enfants, les personnes âgées et les invalides.

S'il est vrai que des progrès très importants ont été accomplis en matière de propreté des espaces publics, les efforts ne doivent pas se relâcher. Une approche qualitative de cette question en relation avec les lieux, les périodes et les événements, qui suscitent des excès de déchets sur les voies publiques, est déjà initiée et peut être encore améliorée. Par exemple, une attention prioritaire doit être donnée au nettoyage des interfaces des transports publics et des stations de trams ou des bus particulièrement fréquentés.

3. DEPARTEMENT DES AFFAIRES CULTURELLES

Champs culturels

Genève est multiculturelle par sa dimension internationale, qu'incarnent aussi bien les milieux diplomatique, universitaire et économique que les nombreux habitants qui oeuvrent pour des tâches plus modestes mais non moins nécessaires. Mais cette diversité reconnue par tous est doublée d'une autre diversité : la variété des expressions passées et actuelles au sein de la culture locale, suisse et européenne. La création et les échanges culturels, depuis de nombreuses années, ne se limitent plus aux seuls arts « classiques ». Si, au fil de l'Histoire, ceux-ci ont toujours été en transformation, en recherche... depuis quelques dizaines d'années, de nouveaux moyens d'expression et de nouveaux acteurs culturels ont pris place dans la vie culturelle, conséquence d'évolutions sociales d'une part, technologiques d'autre part. Mieux que d'autres, notre ville a su percevoir l'intérêt socio-culturel de ces acteurs et elle a su leur entrouvrir la porte.

Regroupés généralement en associations, accueillis parfois dans des locaux et bâtiments mis à disposition, ces acteurs culturels ont, à leur manière, « mis en mouvement » Genève. Ils ont démontré qu'à l'intérieur même d'« une culture », et au sein de ses nombreux secteurs musicaux, théâtraux, cinématographiques, chorégraphiques..., les différences sont aussi présentes.

Par leur travail, ils ont de plus ouvert des perspectives aux jeunes générations, qui se succèdent, différentes mais chacune en recherche d'une place dans notre société. Ils ont ainsi favorisé ce « vivre ensemble » qui demeure un objectif fondamental de la politique culturelle. Par leurs nombreuses interventions, par leur créativité fréquente, par leurs actions variées, ils irriguent à leur manière l'ensemble de la vie de la cité.

Au fil des ans, et avec l'appui des collectivités publiques, certains d'entre eux ont trouvé leur place. Mais plusieurs restent dangereusement fragiles, d'une fragilité qui n'est pas celle de toute démarche artistique mais qui ressort de conditions économiques et matérielles qui mettent en jeu leur survie même. Genève aurait beaucoup à perdre de leur éventuelle disparition.

En 2007, et dans la mesure où les moyens budgétaires le permettent, c'est le travail de ces associations, et celui des artistes qui oeuvrent à travers ou indépendamment d'elles, qui sera la priorité du Département.

Il est donc prévu notamment de soutenir des structures comme l'AMR, les Ateliers d'ethnomusicologie, le festival Jazz en été, PTR, contrechamps, le théâtre du Loup, l'Usine théâtre et l'association Kultura qui regroupe plusieurs dizaines d'associations suisses et de communautés étrangères oeuvrant sur la rencontre interculturelle, étant entendu que les grands acteurs culturels continueront à être soutenus.

En 2007, le Département souhaite poursuivre la réflexion initiée en 2005 pour proposer des pistes de développement touchant l'ensemble des musées municipaux.

Certaines propositions validées en 2005 seront développées en 2007, comme c'est le cas du Forum des sciences, dont la première édition aura lieu fin 2006. D'autres projets poursuivront des phases d'étude plus détaillées: le projet pour le Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie et le projet de centre d'interprétation de la vie urbaine à la Maison Tavel.

Une amélioration de la présentation des collections des arts appliqués du MAH sera proposée dans l'attente d'une rénovation du bâtiment. Le travail en synergie entre le pôle Bac + 3 et les MAH va se développer par la création d'un comité qui établira un programme d'interventions mutuelles et régulières. De plus, une fois le contrôle de gestion mis en place au Musée d'art et d'histoire, une réflexion sur l'allègement du programme des expositions et le recentrage sur les autres missions des musées sera menée.

D'autres secteurs des musées seront encore scannés, comme par exemple l'architecture et décoration ou la conservation préventive.

En 2007, le DAC souhaite poursuivre sa démarche de transparence de l'utilisation des fonds publics.

Il va notamment appliquer à l'ensemble des manifestations du DAC la méthode de calcul des coûts complets développée en 2005 pour la Fête de la musique. Les résultats de ces études seront systématiquement mis à disposition du Conseil municipal, puis de l'ensemble des citoyens par le biais du site internet du DAC (sur la page « Argent public », qui présente également le budget voté, les subventions versées et les conventions de subventionnement signées). Il en sera de même avec les décisions du Conseil administratif concernant le Département des affaires culturelles.

4. DEPARTEMENT DES SPORTS ET DE LA SECURITE

Meilleure transversalité

Le climat d'austérité budgétaire conduit à poursuivre l'examen des prestations offertes par les services du département et plus particulièrement à réfléchir sur les revenus qui y sont liés. A ce titre, plusieurs pistes sont à l'étude, dont certaines pourraient déjà dégager leurs effets dans le cadre du présent budget, telles que la révision de tarifs de mise à disposition du domaine public ou la réduction des cas de gratuité accordée. La direction poursuivra ses efforts pour assurer une meilleure transversalité entre les services, particulièrement dans les dossiers importants tels que par exemple celui de l'Eurofoot 2008.

La Direction du département entend développer des prestations de nature juridique en faveur des services du département, notamment en ce qui concerne la procédure des marchés publics, et veiller à harmoniser les actions de communication et de promotion des activités. Les demandes et dossiers relatifs aux crédits d'entretien et de construction vont être coordonnés au niveau de la direction pour assurer une meilleure répartition des ressources financières allouées par les services compétents en fonction des besoins. Enfin, une attention particulière sera apportée à la mise en place du processus d'entretiens périodiques du personnel dans tous les services du département.

Le Service des sports a le projet d'organiser une deuxième édition de la Fête du sport sur le modèle de celle qui eut lieu en septembre 2005. Il entend également mettre en œuvre une stratégie de partenariat pour la réalisation des grandes manifestations, l'apport de soutiens du secteur privé dans ce domaine devenant plus que jamais indispensable. En matière de rénovation des équipements sportifs, la réalisation des travaux à la patinoire des Vernets reste un objectif prioritaire. Enfin, pour répondre aux objectifs de communication et de promotion de la direction du département, le service va développer son centre de compétences multimédia.

Service d'incendie et de secours. L'année 2007 sera marquée par l'entrée en vigueur de l'ensemble de la nouvelle tarification des prestations. Au vu de l'évolution croissante des interventions, il apparaît nécessaire d'entamer la renégociation de la participation financière des communes aux frais du service d'incendie et de secours. D'importants dossiers seront poursuivis avec assiduité, principalement ceux du CEVA et de la construction d'une caserne sur la rive droite. Enfin, le service garde comme priorité permanente le renouvellement des matériels et équipements liés à l'intervention.

Le Service d'assistance et de protection de la population veillera à la poursuite des prestations en matière de formation pour le personnel de l'administration ainsi qu'à la valorisation du centre de Richelien en tant que centre de formation ouvert à des tiers. Dans le domaine de l'hébergement des sans-abri, la collaboration sera poursuivie avec le Service social. Le service sera enfin sollicité au travers de l'ORCOC pour faire face à l'évolution probable de la problématique de la grippe aviaire.

Le Service des agents de ville et du domaine public achèvera la mise en place d'outils statistiques permettant de mieux suivre l'évolution des revenus des amendes et poursuivra les développements informatiques dans le domaine de la géomatique. Le rendement des amendes sera amélioré si l'Etat donne suite aux discussions en cours visant à octroyer à la Ville la compétence de convertir les amendes d'ordre. Dans ce même registre, le service a pour objectif de trouver une solution au problème du non paiement des amendes d'ordre par les frontaliers. Au titre du domaine public, parmi les échéances à retenir, il faut mentionner la renégociation de la convention avec la SGA et la perspective de diminution de la redevance des SIG. Enfin, le service entend renforcer les contrôles systématiques des terrasses et empiètements.

5. DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES ÉCOLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Qualité de vie : qualité de ville

Les travaux d'organisation et de coordination du Forum « Qualité de vie : enjeux globaux, solutions locales » dans lequel les cinq départements municipaux ont associé leurs compétences ont mis en évidence le dispositif de proximité au service de la qualité de vie des habitants de la cité. Les efforts consentis pour augmenter l'efficacité et la visibilité de l'action publique à l'occasion de cet événement ne doivent pas rester sans suite. Au contraire, le Conseil administratif entend stimuler le développement d'approches interdisciplinaires, pour aborder les défis d'une ville moderne, multiculturelle, pôle urbain d'une région en construction. Ces défis sont liés à la nécessité de retisser des liens entre les habitants, entre les générations et entre les différentes communautés qui forment le terreau de la mosaïque genevoise.

En 2007, cette politique va se concrétiser par l'ouverture d'un guichet dans un quartier populaire, rue de Lyon 99 ; il permettra ainsi aux usagers d'avoir un accès privilégié avec différents services publics et privés offrant des prestations de proximité.

Loin de toute démagogie sécuritaire, le département entend consolider sa politique de prévention sur le terrain en soutenant des projets simples ; ceux-ci sont le fruit d'une synergie entre les travailleurs sociaux hors murs, les collaborateurs des Unités d'action communautaire, les partenaires associatifs habituels et les maisons de quartier.

C'est dans ce contexte que la Ville veut se donner les moyens de combattre le sentiment d'insécurité diffus et lutter contre toute forme d'incivilité.

Une frange toujours plus importante de Genevois, mais aussi de personnes étrangères attirées chez nous par l'illusion de nos conditions matérielles extérieures, vivent sans ressources dans la ville. Pour elles, le Service social doit développer son soutien et proposer des solutions d'hébergement d'urgence.

Ce rôle fédérateur des actions publiques et privées dans la lutte contre l'exclusion va se doubler d'une nouvelle coordination des activités en faveur des personnes âgées. **La Ville ouvrira une nouvelle structure, la Maison des aînés, qui n'est pas destinée aux victimes de la grande marginalité, mais aux personnes âgées, souffrant d'un mal plus sournois, celui de l'isolement et de la solitude.** La Maison des aînés proposera un espace d'accueil, d'écoute et de conseil. Elle doit permettre à la collectivité de mieux valoriser le rôle des personnes âgées dans la ville, tout en améliorant de manière sensible leur insertion et leur qualité de vie.

Pour diversifier encore plus son offre de prestations de proximité en faveur des familles (places d'accueil en crèche, ludothèques, restaurants scolaires, ...), le département entend mettre en œuvre de nouveaux projets transversaux

d'aide à la parentalité en s'appuyant, notamment, sur les ressources et l'expérience de la Délégation à la petite enfance et du Service social, mais aussi des autres secteurs concernés.

En outre, 2007 est une année charnière pour l'extension du service public dans le domaine de la petite enfance. Ce développement doit être envisagé en gardant à l'esprit les contraintes budgétaires qu'impose la création de nouvelles places d'accueil, sans oublier la difficulté toujours plus grande du recrutement d'un personnel qualifié. Toutefois, l'ouverture de nouvelles institutions reste un objectif majeur du Conseil administratif, dans la perspective qu'une place en crèche devienne un droit pour chaque enfant (horizon 2012 – 2015).

La communauté éducative genevoise ne saurait évoluer dans un cadre de vie favorable sans l'engagement du Service des écoles à entretenir les bâtiments scolaires et les places de jeux. Cet engagement a été mis à mal ces dernières années par des coupes budgétaires et doit donc être renforcé sans retard. Dans des bâtiments bien entretenus, les enfants – et les adultes autour d'eux – peuvent développer des projets (via les budgets participatifs) qui témoignent de leur volonté de faire grandir une école citoyenne.

La qualité de vie en ville, c'est aussi un cadre naturel exceptionnel. Le Service des espaces verts et de l'environnement entend donc conjuguer ses efforts pour offrir aux habitants des grands parcs, mais aussi des petits espaces verts de détente, dans les quartiers, tout en développant une politique d'entretien compatible avec les principes du développement durable. A cet égard, un projet de transfert des activités horticoles des centres de Beaulieu et de la Grange dans des serres louées en périphérie de l'agglomération va permettre de rendre à l'usage collectif d'importantes surfaces vertes, au cœur de la ville. Des animations toujours plus nombreuses sont organisées dans les parcs pour sensibiliser leurs différents usagers à une cohabitation harmonieuse et au respect de la nature en milieu urbain.

Des engagements en faveur d'une politique de proximité qui se met en œuvre, sur le terrain, via des actions concrètes, doivent permettre d'améliorer encore la vie des gens, leur insertion dans un cadre social favorable comme leur engagement pour une ville ouverte.